



## Achat maison par une agence

Par **florecet**, le **22/11/2015** à **18:34**

Bonsoir ,

J'ai vendu ma maison suite à une séparation . Séparation difficile . Une fois que la maison a trouvé un acheteur, l'ai trouve par le biais d'une agence une maison à acheter moi toute seule. Cette agence à téléphoné à l'autre agence qui a vendu ma maison pour savoir si mon acheteur était bien sûr. Elle l'a fait sans mon accord, sans m'en avertir et d'anticiper les problèmes que cela pouvait engendrer. A-t'elle le droit de téléphoner sachant qu'en plus elle avait le compromis de vente dans les mains ? Est ce que sa démarche était légale N'a t'elle pas fait de zèle ?

Merci beaucoup.

Par **Lag0**, le **23/11/2015** à **08:18**

Bonjour,

Ce coup de téléphone vous a t-il causé un préjudice ?

Par **florecet**, le **23/11/2015** à **08:37**

Oui

Par **Lag0**, le **23/11/2015** à **08:48**

Pourriez-vous en dire un peu plus ?

Par **florencet**, le **23/11/2015** à **08:58**

À cause de ce coup de fil mon ex à su que j'ai acheté et du coup il a pu mettre la pression lors de la vente il a bloqué mes sous avec son avocat si je ne lui verse pas une somme . Pas le choix d'accepter pour pouvoir acheter